



## Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, LEGRAND Jean-Yves, BAUDERE Daniel, DEFENTE Clément, DEFRANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LHERMITTE Marie-Thérèse, RICHET Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

Le maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter 4 points à l'ordre du jour concernant :

- L'installation de l'antenne relai Orange au bosquet de Camont
- L'adhésion de la commune de Longueau à la FDE80
- La prestation de la calèche pour le Noël des enfants
- L'achat des bons d'achat pour le Noël des enfants

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de ces points.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 octobre 2020**

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **2. Demande de subventions DSIL (Plan de relance) et DETR pour les travaux de réhabilitation de la salle des associations**

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Grandes priorités 2020

Le maire rappelle que lors de sa séance du 15 octobre 2020 le conseil municipal avait décidé la rénovation thermique de la salle des associations, bâtiment public mis à disposition des associations.

Le maire a sollicité le maître d'œuvre Bâtiment Concept pour la réalisation d'un devis. Le bâtiment étant vétuste, très énergivore, pas aux normes au niveau de l'accessibilité et de la sécurité d'un bâtiment public recevant du public, il y a lieu de reprendre l'isolation au sol, les huisseries, les murs, les entrées et la toiture.

Le devis présenté s'élève à 117 083.31€ HT. Ce projet a été étudié et validé par la commission bâtiment et patrimoine.

Le maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de la Préfecture de la Somme.

Après délibération, les membres du conseil municipal avec 15 voix pour :

- Approuvent le projet présenté
- Autorisent le maire à engager toutes démarches afférentes à ce dossier
- Sollicitent l'aide de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités 2020
- Approuvent le plan de financement ci-dessous :

Subvention Etat DSIL – Grandes priorités (80%)	93 666.64€
Fonds propre commune	23 416.67€
<u>TVA</u>	<u>23 416.66€</u>
TOTAL TTC	140 499.97€

Le Maire atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier de demande de subvention n'ait été réceptionné par les services de la préfecture.

#### Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021

Le maire présente à l'assemblée le projet d'extension de la salle des associations. Cette salle est mise à disposition des associations de la commune pour leurs activités, réunions et manifestations ouvertes aux habitants.

Le projet d'agrandissement permettrait une utilisation plus large pour le tissu associatif de la commune et les habitants.

Le devis de maîtrise d'œuvre présenté par Bâtiment Concept et retenu par la commission bâtiment – patrimoine de la commune s'élève à 136 358.25€ HT.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent le projet présenté
- Autorisent le maire à engager toutes démarches afférentes à ce dossier
- Sollicitent l'aide de l'État au titre de la DETR 2021 – maintien des services en milieu rural (développement de services rendus au public)
- Approuvent le plan de financement ci-dessous :

Subvention Etat DETR (40%)	54 543.3€
Fonds propre commune	81 814.95€
TVA	<u>27 271.65€</u>
TOTAL TTC	163 629,90€

Le Maire atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier de demande de subvention n'ait été réceptionné par les services de la préfecture.

### **3. Décision budgétaire modificative n° 3 : frais d'étude salle association**

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle des associations, le maire demande à l'assemblée l'autorisation de procéder à l'engagement comptable des frais d'études, de conception de document d'urbanisme, de document de consultation des entreprises, d'étude de sol et de bornage.

Pour engager ces opérations, il convient de réaliser la décision budgétaire modificative suivante :

- Article 6188 (chapitre 011) : - 23 426€
- Article 21318 (chapitre 21) : + 23 426€
- Article 021 (Recette d'investissement) : + 23 426€
- Article 023 (Dépense d'investissement) : + 23 426€

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent avec 15 voix pour la décision budgétaire modificative présentée.

#### **4. Décision budgétaire modificative n° 4 : régularisation amortissements**

Lors des travaux de la mairie actuelle en 2005, les frais d'étude n'ont pas fait l'objet d'un amortissement, afin de régulariser la situation comptable il est nécessaire d'abonder le chapitre 21 article 21311 pour commencer l'amortissements de ces frais.

Il est proposé la décision budgétaire modificative suivante :

- Article 6188 (chapitre 011) : - 1 549€
- Article 21311 (chapitre 21) : + 1 549€
- Article 021 (Recette d'investissement) : + 1 549€
- Article 023 (Dépense d'investissement) : + 1 549€

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision budgétaire modificative présentée.

#### **5. Intégration des chemins du moulin et de la fontaine à la voirie communale**

Le maire rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Il expose que le chemin du moulin desservant le moulin de Plachy, une habitation et des aménagements de la station d'épuration est répertorié comme chemin rural (linéaire de 229 mètres).

Quant au bout de la rue de la Fontaine, il est divisé en 2 parcelles cadastrales numérotées AB 56 et AB 58 (linéaire de 47 mètres).

De part l'utilité publique de ces chemins et parcelles, le maire propose tout d'abord à l'assemblée d'intégrer le chemin du moulin et les parcelles AB 56 et AB 58 à la voirie communale.

Leur classement dans la voie communale est dispensée d'enquête publique étant donné qu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer le chemin du moulin et l'extrémité de la rue de la Fontaine à la voirie communale.

Le maire donne ensuite la parole à Jean-Yves Legrand qui expose à l'assemblée des devis présentés par les entreprises Colas et STPA pour la réfection de ces chemins.

Les devis de l'entreprise STPA détaillés ci-dessous sont retenus :

- Chemin du moulin : 17 069.65€ TTC
- Rue de la Fontaine : 7 957.75€ TTC

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De faire réaliser les travaux d'aménagement de voirie pour le chemin du moulin
- De profiter du groupement d'achat de la communauté de communes et autorise le maire à signer une convention de mandat avec l'EPCI d'un montant de 17 069.65 € TTC. La TVA sera ensuite récupérée par la commune.
- De reporter les travaux rue de la Fontaine à après l'installation d'un lampadaire en bout de rue et la vente de parcelle communale qui fera l'objet de construction d'une maison.

## **6. Modification des statuts du SIAVS**

Par délibération du 10 novembre 2020 le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (SIAVS) a modifié ses statuts et fixé le siège du syndicat à la mairie de Plachy-Buyon.

Il appartient désormais aux communes membres du syndicat de se prononcer sur cette modification. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIAVS.

## **7. Parking clé des champs**

Jacques Lemoine expose les difficultés de stationnement dans la résidence la clé des champs.

En effet, lors de la création du lotissement il était prévu des places de stationnement sur les espaces publics en evergreen.

Lors des travaux d'installation du réseau de gaz les evergreen ont été retirés mais ils n'ont jamais été reposés.

Ainsi aujourd'hui, ces places de stationnement ne sont plus utilisables.

Le conseil municipal décide de prendre contact avec la communauté de communes, compétente en matière de voie communale, afin de trouver une solution d'aménagement de ces places de stationnement.

## **8. Fleurissement du village**

Clément Defente présente le projet de fleurissement sur la commune à mener en 2021.

Il consiste à retravailler l'emplacement du pot renversé au croisement de l'avenue des mésanges et de la rue Edouard-Philogène Wallet, reprendre le massif et blason route de Conty, rafraichir l'aménagement autour du monument aux morts situé à coté de l'église, fleurir les abords de la mairie, le massif au niveau du pont rue du Commandant André Dodart et créer un massif au niveau du 30 rue du Commandant André Dodart.

Le devis retenu par la commission espace vert et fleurissement s'élève à 1 300€ TTC.

## **9. Plan Communal de Sauvegarde**

Jacques Lemoine informe que la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde est terminée. Le document est librement consultable en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

## **10. L'installation de l'antenne relai Orange au bosquet de Camont**

Le maire informe que la déclaration préalable quant à la l'installation d'une antenne relai au bosquet de Camont, déjà évoqué lors des séances de conseil municipal précédentes, va être déposé en mairie semaine 52.

Les préconisations paysagères demandées par la commune (plantation d'arbres et d'arbustes autour) ont été acceptées par Orange.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec Orange.

A l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer ladite convention.

## **11. Adhésion de la commune de Longueau à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE80)**

Le maire expose que la FDE80 a, par délibération en date du 23 septembre 2020, accepté l'adhésion de la commune de Longueau.

En application de l'article 5211-18 du CGCT, les communes membres doivent dans un délai de 3 mois se prononcer sur cette adhésion.

Après délibération, le conseil municipal se déclare favorable à l'unanimité à l'adhésion de la ville de Longueau à la FDE80.

### **12. Paiement de la prestation de la calèche pour le Noël des enfants**

Frédéric Chivot fait un compte rendu de la journée du 13 décembre 2020, l'opération pour le Noël des enfants s'est bien déroulée et les retours sont très positifs.

Afin de dédommager la personne qui a mis à disposition et conduit l'attelage du père Noël toute la journée il est demandé à l'assemblée l'autorisation de lui mandater la somme de 150€.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **13. Achat de bons d'achat et cadeaux pour le Noël des enfants**

Toujours dans le cadre du Noël des enfants, il est demandé à l'assemblée l'autorisation de mandater la somme de 615€ à l'enseigne Intersports et 735€ au magasin Jouetclub correspondant aux bons d'achat et cadeaux remis aux enfants.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **13. Questions et informations diverses**

- Le maire informe qu'une opération dératization va être lancée dans les secteurs de la rue des clabaudois et de la rue du Commandant André Dodart.
- Les panneaux « passage pour piéton » ont été commandés pour le traçage d'un passage piéton qui sera installé rue Edouard-Philogène Wallet au niveau du SPA.
- L'assemblée remercie et applaudit Marie-Thérèse Lhermite qui a bénévolement cuisiné la tartiflette vendue lors du Téléthon.
- Frédéric Chivot a fixé pour objectif la publication du Lien à la mi-janvier 2021.
- Céline Roger aimerait connaître la procédure pour rendre constructible une parcelle dans le futur PLUi. Le maire répond qu'au moment de l'enquête publique il faudra venir consigner ses remarques ou souhaits dans le registre d'enquête.
- Céline Roger indique aussi que certaines personnes ont été oubliées lors des appels téléphoniques de la mairie aux personnes âgées lors de la période de confinement. Le listing va être mis à jour.
- Lorianne Delenclos fait part des problèmes de place de stationnement au parking de l'église. Elles sont régulièrement occupées par les véhicules du propriétaire du 2 rue la fontaine. Le maire répond qu'il va essayer de le sensibiliser dans le sens où le domaine public ne doit pas être monopolisé pour les intérêts d'une personne.
- Anne Hotte fait part des commentaires positifs quant à la dernière publication municipale. Le nouveau format du Plachy-Buyon Info est apprécié.
- Jean-Michel Salon demande s'il serait possible de réfléchir à l'aménagement de l'espace en bas de la résidence de la clé des champs qui sert au maraicher et au boucher ambulant. Le maire répond que c'est à l'étude, notamment pour l'électricité. Actuellement le branchement électrique installé alimente la pompe de refoulement des eaux usées de la résidence des coteaux, il est géré par le syndicat d'assainissement. Celui-ci devrait être enlevé quand les effluents seront dirigés sur la future canalisation route de Conty, à cette occasion la commune pourra se l'approprier et le mettre à disposition des commerçants. De plus, une réflexion est menée concernant le terrain qui peut être rendu plus praticable.
- Jean-Michel Salon ajoute que la distribution du colis des aînés aura lieu le samedi 19 décembre.
- Jacques Lemoine informe que le contrat de location des illuminations arrive à terme, pour son renouvellement il demande aux élus de faire un point sur leur secteur pour peut-être en ajouter des nouvelles.
- Jean-Yves Legrand indique qu'une enquête est actuellement en cours pour l'aménagement du réseau de la fibre sur la commune.

Sans autre remarque ou information, la séance est levée à 21h48.